

CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC

Séance du 16 novembre 2022

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil municipal de Gémozac se sont réunis à la mairie le 16 novembre 2022, à 18h30, sur convocation adressée le 10 novembre 2022.

PRÉSENTS :

M. Loïc GIRARD, Mme Monique BÉLIS, M. Pascal BRAUD, Mme Virginie LARUE, M. Thierry AUDEBERT, M. Daniel CHABOT, M. Yves BELIS, M. Jean Pierre GIRARD, M. Jean-Jacques NIVET, Mme Sylvie RABET-LARGE, M. Gérard AUBRY, Mme Danielle DAGORN, Mme Corinne MORISSON, Mme Laurence CHEVALLIER, Mme Sonia PAVARD. M. Jean-Pierre MORDANT, M. Jean-Michel BLANCHARD, M. Jean-Bernard DAVID, Mme Maribel COPLEY, Mme Catherine CLOCHARD

ABSENTS :

Mme Catherine RAVELAUD, M. Christian LUCAZEAU

POUVOIRS :

M. Christian LUCAZEAU a donné pouvoir à M. Gérard AUBRY

SECRETARE DE SÉANCE : M. Thierry AUDEBERT

Quorum : 12

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022
- Approbation de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire
- Prise de participation au capital de la Société Publique Locale départementale (SPL) par acquisition d'actions auprès du Département
- Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée Spéciale de la SPL
- Ouvertures dominicales pour les commerces de détail alimentaire pour l'année 2023
- Convention d'Assistance technique générale avec le Syndicat de la Voirie
- Demande d'affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion
- Suppression de la régie de recettes relative à l'encaissement des photocopies et de la régie de recettes relative à l'encaissement des droits d'utilisation de la machine à laver et du sèche-linge mis à disposition des locataires des chalets
- Budget principal : décision modificative
- Compte rendu des délégations du Maire

Le compte rendu de la séance du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

01 – Approbation de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Gémozac a officiellement intégré le programme « Petites Villes de Demain » le 30 juin 2021, lors de la signature de la convention d'adhésion.

Les orientations stratégiques définies lors de l'élaboration de la convention cadre sont les suivantes :

- Orientation 1 : Adapter l'offre de logement aux besoins et aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux
- Orientation 2 : Conforter une offre commerciale et de services en centre-bourg
- Orientation 3 : Poursuivre l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Orientation 4 : Mettre en valeur l'espace public et le patrimoine et en diversifier les usages

Ces 4 orientations stratégiques constituent le projet de revitalisation du territoire desquelles découle un plan d'action avec les secteurs d'intervention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention cadre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), ainsi que les périmètres opérationnels et le programme d'actions.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention-cadre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution de la convention.

Vote à l'unanimité (21 voix)

02 – Prise de participation au capital de la Société Publique Locale départementale (SPL) par acquisition d'actions auprès du Département

Monsieur le Maire explique que le Département envisage de créer une SPL en complément de la SEMDAS permettant aux collectivités et groupements de collectivités actionnaires de bénéficier d'une offre globale de services dans les domaines que sont l'aménagement, la construction, l'environnement, le développement économique, touristique et de loisirs ou encore l'innovation et la transition énergétique.

Le Conseil municipal :

- approuve la participation de la Commune au capital social de la SPL départementale à hauteur de 300 euros soit 3 actions, d'une valeur nominale de 100 € et ce une fois que la SPL sera immatriculée,
- décide d'acquérir, à cette fin, auprès du Département de Charente-Maritime, 3 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit au total 300 €,
- autorise le versement de la totalité de cette somme en une seule fois, laquelle sera prélevée sur le budget principal de la commune,
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité (21 voix)

03 – Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale

Le Conseil municipal désigne Loïc GIRARD comme représentant au sein de l'Assemblée Générale et délégué au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale.

Vote à l'unanimité (21 voix)

04 – Ouvertures dominicales pour les commerces de détail alimentaire pour l'année 2023

Monsieur le Maire explique que LIDL a sollicité la commune pour ouvrir les dimanches 30 avril, 7 mai, 28 mai et les dimanches de juillet et août 2023.

De plus, SUPER U a demandé l'ouverture du magasin les dimanches 24 et 31 décembre 2023 toute la journée.

Monsieur le Maire rappelle qu'après avis du Conseil municipal, il peut autoriser l'ouverture de ces commerces 12 dimanches par an maximum.

Pour l'année 2023, le Conseil municipal se prononce pour l'ouverture les 24 et 31 décembre 2023 des commerces de détail alimentaire implantés sur la commune.

Vote à l'unanimité (21 voix)

05 – Convention d'assistance technique générale (ATG) du Syndicat départemental de la voirie

Monsieur le Maire propose de passer avec le Syndicat départemental de la voirie une convention d'une durée de 4 ans à compter de 2023 portant notamment sur l'assistance technique et administrative et la production d'un diagnostic de voirie.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Vote à l'unanimité (21 voix)

06 – Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande d'affiliation.

Vote à l'unanimité (21 voix)

07 – Suppression de la régie de recettes relative à l'encaissement des photocopies et de la régie de recettes relative à l'encaissement des droits d'utilisation de la machine à laver et du sèche-linge mis à disposition des locataires des chalets

Monsieur le Maire propose de supprimer les régies suivantes à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- la régie de recettes relative à l'encaissement des photocopies ;
- la régie de recettes relative à l'encaissement des droits d'utilisation de la machine à laver et du sèche-linge mis à disposition des locataires des chalets.

Le Conseil municipal accepte la suppression des régies de recettes mentionnées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote à l'unanimité (21 voix)

08 – Budget principal - décision modificative n°3

Section de fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
60632	Fournitures de petit équipement	4 500,00	
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	
615228	Entretien autres bâtiments	7 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	
61558	Entretien autres matériels	5 000,00	
6156	Maintenance	5 000,00	
617	Etudes et recherches	7 500,00	
73224	Fonds départemental des droits de mutation		41 000,00
TOTAL		41 000,00	41 000,00

Section d'investissement

Article/Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
1641	Capital des emprunts	1 200,00	
2111-150	Acquisition de terrains	38 800,00	
020	Dépenses imprévues	-40 000,00	

Vote à l'unanimité (21 voix)

Fin de la séance à 19h30

Le Maire

Le secrétaire de séance

Loïc GIRARD

Thierry AUDEBERT